

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès-verbal de la séance du
09.11.2018 à 19h00

SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Luc BALL

Convocation adressée le 06/11/2018

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 17 Votes : 22

Membres titulaires présents et votants :

Jean-Luc BALL - Richard PETRAZOLLER – Gilbert SCHMITT - Rachel WALLEZ - Frédéric HEYD – Mylène HECK - Aline ITZEL - Christophe EBELE - Aurélie LEIBEL - Véronique NOWAK – Corinne MEDAUER - Estelle DECKERT – Robert SCHMITT - Olivier KLOTZ - Geoffrey KRAEMER - Damien WOLFF – Anne-Caroline THIBAUT

Membres excusés :

Mme Marie-Louise FLEITH donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER
Mme Chantal FITTERER donne procuration à Mme Corinne MEDAUER
Mme Betty HOLTSMANN donne procuration à Mme Mylène HECK
M. Sacha SAINT-AUBIN donne procuration à M. Olivier KLOTZ
M. Gaël BEICK
M. Christian ALBRECHT donne procuration à M. HEYD

Membre absent non excusé :

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 12 octobre 2018 ;
3. Modification de la durée des amortissements au Camping les Peupliers ;
4. Règlement du cimetière ;
5. Mise à jour du tableau des effectifs ;
6. Tarifs 2019 – Camping les Peupliers ;
7. Tarifs 2019 – Camping Salmengrund ;
8. Achat de terrain au lieudit « Flachenend » ;

Délib. N° 2018-133

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Monsieur Geoffrey KRAEMER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2018-134

2) Approbation du Procès-Verbal du 12 octobre 2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Aurélie LEIBEL à 19h05

Délib. N° 2018-135

3) Modification de la durée des amortissements au Camping Les Peupliers

- **Oui** les explications de Monsieur le Maire, notamment sur le fait de discordances sur la durée des amortissements entre la Perception et la Commune de Seltz lié au transfert. Il y a lieu de voter le virement de crédits suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Vote** les crédits complémentaires suivants au titre des amortissements 2018 du Camping Les Peupliers.

DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement			
c/.....	0.00 €	c/.....	0.00 €
C/ 6811-042	17 619.00 €	c/.....	0.00 €
023	-17 619.00 €	c/.....	0.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

DEPENSES		RECETTES	
Section d'investissement			
c/.....	0.00 €	C/ 28051-040	416.00 €
c/.....	0.00 €	C/ 28131-040	1 137.00 €
c/.....	0.00 €	C/ 28135-040	817.00 €
c/.....	0.00 €	C/ 28151-040	797.00 €
c/.....	0.00 €	C/ 28153-040	10 768.00 €
c/.....	0.00 €	C/ 28181-040	404.00 €
c/.....	0.00 €	C/ 28188-040	3 280.00 €
c/.....	0.00 €		021 -17 619.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2018-136

4) Règlement du cimetière

- **Oùï** les explications de Monsieur le Maire et notamment pour la mise en place d'un règlement intérieur au niveau du cimetière ;
- **Considérant** qu'à ce jour il n'existe pas de règlement intérieur mais uniquement « une réglementation et police du cimetière » ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la mise en place du présent règlement à compter du 1^{er} décembre 2018 ;
- **Demande** que ce règlement soit affiché et publié aux lieux habituels ;
- **Demande** l'abrogation de la réglementation et police du cimetière du 10 octobre 2017 ;
- **Lui** donne tous pouvoirs,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2018-137

5) Mise à jour du tableau des effectifs

- **Oùï** les explications de Monsieur le Maire afin de pérenniser un emploi au sein de la Commune, Monsieur le Maire propose que le tableau des effectifs soit modifié à la filière administrative, au grade « Adjoint Administratif titulaire » et ouvrir un poste supplémentaire ;
- **Considérant** la délibération du 04/11/2016 pour les agents non titulaires ;

Grade	Cat.	EFFECTIF			
		autorisé par le conseil	pourvu	non pourvu	dont temps non complet
1. Filière administrative					
- DGS de 2.000 à 10.000 habitants	A	0	0	0	0
- REDACTEUR	B	1	1	0	0
- REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	1	0	0
- ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4	4	0	0
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	0	0	0	0
2. Filière technique					
- ADJOINT TECHNIQUE	C	8	8	0	5
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème CLASSE	C	1	1	0	0
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère CLASSE	C	2	2	0	0
- AGENT DE MAITRISE	C	2	2	0	0
3. Filière médico-sociale					
- AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 2EME CLASSE	C	3	3	0	3

4. Filière culturelle					
- ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	1	0	0
- ADJOINT PRINCIPAL de 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1	0	0
5. Filière police					
- BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	0	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la mise en place du nouveau tableau des effectifs pour le personnel titulaire ;
- **Autorise** le maintien de la délibération du 04/11/2016 pour les agents non titulaires ;
- **Lui** donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Anne-Caroline THIBAUT à 19h18

Délib. N° 2018-138

6) Tarifs 2019 – Camping Les Peupliers

Pour les nouvelles parcelles, la tarification sera en fonction des consommations au réel des fluides et non plus en fonction d'un forfait. Un relevé en début et en fin de location sera effectué.

1) Camping saisonnier :

Emplacements jusqu'à 110m ²	10 €/m ²
M ² supplémentaire	1.5 €
Cauton	250 €
Eau	3.25 €/m ³
Electricité	0.28 €/Kwh
Ordures ménagères	5 €/personne/mois
Avance sur charge	100 €
Hivernage	210 €
2 ^{ème} emplacement	-10% par rapport prix initial
2 ^{ème} caravane	245 €
Chien(s) – Chat(s) :	
1 ^{er} chien (chat)	65 €
2 ^{ème} chien (chat)	40 €
Badge barrière	23 €
Jeton douche	1.50 €
Jeton de machine à laver	4.50 €

De plus pour les accompagnants, à savoir les personnes de plus de 18 ans et ne faisant pas partie de la composition de la famille (Mari, femme, conjoint et enfant(s) mineur(s)), doivent s'acquitter d'un forfait de 70 € par saison.

Surtaxe

Toute redevance est à acquitter pour le 30 avril 2019. Elle sera majorée d'une surtaxe de 50 € à compter du 1^{er} mai 2019. A défaut de paiement au 31 mai 2019, l'accès au camping sera interdit. La Commune se réservera le droit de faire démonter les biens meubles et immeubles figurant sur cet emplacement aux frais du locataire. En outre, les campeurs qui ne sont pas à jour des paiements des années précédentes n'auront plus accès au camping.

2) Camping journalier :

Adulte :	3.30 €
Enfant :	1.80 €
Emplacement : tente jusqu'à 3 places	7.00 €
Emplacement : tente de 3 à 10 places	10.00 €
Emplacement : tente de groupe (+ de 10 places)	27.00 €
Caravane	12.00 €
Voiture	2.60 €
Pavillon	4.50 €
Electricité forfait	4.5 € / jour
Eau	3.25 €/m ³
Jeton machine à laver	4.50 €
Jeton douche	1.50 €
Caution badge barrière	25 €
Chien/chat	2 €
Eaux journalier (sans branchement)	2 €

10% de réduction pour les groupes de plus de 20 personnes.

3) Forfait mensuel camping journalier :

Durée	1 Mois	2 Mois	3 Mois	4 Mois	5 Mois	6 Mois
Emplacement (prix)	170 €	210 €	310 €	410 €	500 €	700 €
Eau	15 €	30 €	45 €	60 €	75 €	90 €
Electricité	0.28€	Kwh				
Ordures ménagères	5€/personne/mois					

Entrée visiteur :

Adulte	2.70 €
Carte adultes (10 entrées)	20.00 €
Carte enfants (10 entrées)	10.00 €
Enfant	1.30 €
Carte saison (famille saisonnier)	70.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la mise en place de la nouvelle tarification comme évoquée ci-dessus pour le camping Les Peupliers à compter de la nouvelle saison 2019 ;
- **Demande** que l'ensemble des paiements soient effectués pour le 30 avril 2019 ;
- **Demande** l'application de la surtaxe ;
- **Autorise** la mise en place de paiement par échelonnement (le non-respect des délais de paiement entraînant l'impossibilité d'accéder au camping) ;
- **Maintien** la tarification actuelle (délibération du 04/11/2016) pour les emplacements non impactés par les travaux de restructuration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2018-139

7) Tarifs 2019 – Camping Salmengrund

La tarification sera en fonction des consommations au réel des fluides et non plus en fonction d'un forfait. Un relevé en début et en fin de location sera effectué.

1) Pour les emplacements à l'année :

Emplacements jusqu'à 110m ²	10 €/m ²
M ² supplémentaire	1.5 €
Eau	3.25 €/m ³
Electricité	0.28 €/Kwh
Ordures ménagères	5 €/personne/mois
Avance sur charge	100 €
Hivernage	210 €
Chien(s) – Chat(s) :	
1 ^{er} chien (chat)	65 €
2 ^{ème} chien (chat)	40 €
Badge portail	23 €
Jeton de machine à laver	4.50 €

De plus, pour les accompagnants, à savoir les personnes de plus de 18 ans et ne faisant pas partie de la composition de la famille (Mari, femme, conjoint et enfant(s) mineur(s)), doivent s'acquitter d'un forfait de 70 € par saison.

Surtaxe

Toute redevance est à acquitter pour le 30 avril 2019. Elle sera majorée d'une surtaxe de 50 € à compter du 1^{er} mai 2019. A défaut de paiement au 31 mai 2019, l'accès au camping sera interdit. La commune se réservera le droit de faire démonter les biens meubles et immeubles figurant sur cet emplacement aux frais du locataire. En outre, les campeurs qui ne sont pas à jour des paiements des années précédentes n'auront plus accès au camping.

2) Forfait mensuel :

Durée	1 Mois	2 Mois	3 Mois	4 Mois	5 Mois	6 Mois
Emplacement (prix)	170 €	210 €	310 €	410 €	500 €	700 €
Eau	15 €	30 €	45 €	60 €	75 €	90 €
Electricité	0.28 €	Kwh				

Hivernage (s'il y a lieu) 210 €

Vente de badges 23 €

Supplément pour chiens / chats 2 € /jours (Uniquement forfait 6 mois)

Forfait ordures ménagères par campeur et par mois 5 €

3) Camping journalier :

Adulte :	3.30 €
Enfant :	1.80 €
Emplacement : tente jusqu'à 3 places	7.00 €
Emplacement : tente de 3 à 10 places	10.00 €
Emplacement : tente + de 10 places	27.00 €
Caravane	12.00 €
Voiture	2.60 €
Pavillon	4.50 €
Electricité forfait	4.5 € Kwh/jour
Eau	3.25 € m3
Jeton machine à laver	4.50 €
Caution clé de portail	25 €
Eaux journalier (sans branchement)	2 €

Baignade et entrée Centre de Plein air en dehors des heures de surveillance :

Adulte	2.70 €
Carte adultes (10 entrées)	20.00 €
Carte enfants (10 entrées)	10.00 €
Enfant	1.30 €
Carte saison (famille saisonnier/baignade)	70.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la mise en place de la nouvelle tarification comme évoquée ci-dessus pour le camping Salmengrund à compter de la nouvelle saison 2019 ;
- **Demande** que l'ensemble des paiements soient effectués pour le 30 avril 2019 ;
- **Demande** l'application de la surtaxe ;
- **Autorise** la mise en place de paiement par échelonnement (le non-respect des délais de paiement entraînant l'impossibilité d'accéder au camping) ;
- **Maintien** la tarification actuelle (délibération du 04/11/2016) pour les emplacements non impactés par les travaux de restructuration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2018-140

8) Achat de terrain au lieudit « Flachenend »

- **Vu** l'acte de vente du 16 septembre 1997 entre la Commune de Seltz et Monsieur Bernard FREISS, commerçant ;
- **Vu** les conditions particulières de l'acte qui précise en cas de cessation d'activité de Monsieur Bernard FREISS, le terrain cadastré : section 35 - n°44/23 au lieudit « Flachenend » d'une contenance de 51.94 ares devra être rétrocédé au prix de 250 francs l'are (soit 1 979.55 €) à la Commune de Seltz. Le terrain devra être dépollué, si cela s'avère nécessaire ;
- **Ouï** les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** l'achat de la parcelle : section 35 - n°44/23 d'une superficie de 51.94 ares au lieudit « Flachenend » au prix de 1 979.55 € (prix d'acquisition de Monsieur Bernard FREISS) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet ;
- **Stipule** que les frais d'acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur (Commune de Seltz).

Adopté à l'unanimité

Pour information :

Monsieur le Maire Jean-Luc BALL fait part des points suivants :

- Monsieur le Maire donne lecture des trois arrêtés préfectoraux :
 - Arrêté préfectoral autorisant la poursuite des travaux de réfection du chemin de l'Est de la gravière « Willersinn » ;
 - Arrêté préfectoral autorisant la coupe des Peupliers en réserve naturelle ;
 - Arrêté préfectoral autorisant la traversée de la Réserve par la marche organisée dans le cadre du 11^{ème} Noël solidaire ;
- Démarrage des travaux du rond-point (gêne mineure) ;
- Inauguration du magasin DARTY d'une superficie de 500 m² (5 personnes embauchées), l'assemblée précise que les panneaux ne sont pas bien visibles ;
- La Commune vient d'avoir l'accord concernant le dispositif de recueil pour les cartes d'identité et les passeports ce qui permettra de délester partiellement la Commune de Lauterbourg. La question qui a été soulevée par Madame DECKERT est la problématique qu'il n'y a pas de service à ce jour pour faire des photos officielles. Monsieur le Maire va se renseigner pour éventuellement trouver une solution ;
- En ce qui concerne la vente du foyer BISCH, les choses se précisent. A ce jour, la Commune a plusieurs offres. Sachant que l'appel d'offres a été

infructueux, aujourd'hui la Commune mène des discussions en directe avec les acheteurs potentiels. Enfin, sur ce projet, un arpentage est en train d'être effectué pour y intégrer environ 2 ares supplémentaires se situant à côté du calvaire ;

- Monsieur le Maire rappelle les 100 ans de la commémoration de la 1^{ère} guerre mondiale et invite les conseillers à venir participer à la cérémonie.

Monsieur Gilbert SCHMITT fait part des points suivants :

- Fermeture du restaurant de la base de voile suite à des problèmes de santé du gérant. Sachant que pour la saison passée, le chiffre d'affaires de la buvette était bon et une ouverture du restaurant était envisagée ;
- Les entrées au niveau du Salmengrund ont doublé (de 8.000 entrées en 2017 à 16.000 entrées en 2018 dont 3.500 non payantes). Pour le camping Les Peupliers, le chiffre est environ 500 entrées sur la saison.

Madame Rachel WALLEZ fait part des points suivants :

- Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit environ toutes les 6 semaines, 2 thèmes majeurs sont à l'ordre du jour à savoir, la signalétique de l'école primaire et le réaménagement de l'aire de jeux à l'arrière de l'école ;
- La fête des aînés aura lieu le 2 décembre 2018 et la restauration est assurée par le restaurant « A l'Agneau ». L'association M.J.C fera le service et le Conseil Municipal est sollicité pour les chants de Noël ;
- Madame WALLEZ soulève également la problématique concernant le portail de l'école primaire. Monsieur le Maire s'engage à provoquer une réunion avec le fournisseur afin de trouver une solution à ce problème ;
- La marche de la Saint Martin a connu un vif succès. La gendarmerie de Seltz était présente pour assurer la sécurité de l'évènement ;
- Durant le week-end du 11 novembre se déroulera « A vous de jouer » avec la collaboration du local des jeunes et l'association Jeux & Co., pizzas et tartes flambées seront prévues le samedi soir.

Monsieur Richard PETRAZOLLER fait part des points suivants :

- Monsieur PETRAZOLLER annonce le montant en caisse à savoir, 603 397 € pour la Commune et 525 817 € pour le Camping Les Peupliers ;

- Concernant le tableau de bord prévisionnel, les projections qui ont été faites devraient permettre de ne pas dépasser les estimations prévues en début d'année lors du budget primitif ;
- Concernant Monsieur OBERT, nous sommes dans l'attente de l'arrêté de mutation.

Madame Mylène HECK fait part des points suivants :

- 100 exemplaires supplémentaires du dernier bulletin ont été édités afin que chaque résident de la maison de retraite puisse bénéficier d'un exemplaire.
- Le prochain bulletin sera distribué les 19, 20 et 21 décembre prochain ;
- La préparation du marché de Noël est en bonne voie. Monsieur Raphaël CHIANTELLO va lire des contes de Noël. La Commune est à la recherche d'un père Noël (homme ou femme) ;
- Dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et le Lycée Le Corbusier, une équipe de 4 étudiants en Design va être amenée à fréquenter notre Commune afin de pouvoir aider la médiathèque dans le projet de restructuration de la médiathèque.
- Un atelier bricolage de Noël aura lieu le samedi 10 novembre de 9h00 à 12h00 aux ateliers municipaux.

Monsieur Frédéric HEYD fait part des points suivants :

- La commission des travaux a eu la primeur d'entendre les premières conclusions du cabinet RIBBI concernant l'aménagement au niveau de la Rue du Rhin/ Rue du Pont du Rhin ;
- La mise en place du marché de Noël se fera à compter du 19/12/2018.

Questions des conseillers :

- **Madame LEIBEL** demande s'il était possible de faire venir Madame Anne MAURER de l'association des savants fous pour une animation physique/chimie. La question reste ouverte, à voir avec la médiathèque ;
- **Madame DECKERT** demande comment se passe la circulation au niveau de l'école, sans policier municipal ? A ce sujet, Monsieur le Maire prend la parole en précisant qu'il reste des points noirs à améliorer. Monsieur le Maire

va prendre attache auprès de la gendarmerie. Aujourd'hui, les parents mettent en danger leurs propres enfants et cela est tout à fait intolérable.

- **Monsieur KLOTZ** demande si la Commune a déjà recruté un nouveau policier municipal. A ce jour, nous n'avons pas encore trouvé la bonne personne, mais la Commune continue les recherches et elle est dans l'attente d'une liste d'admission établie par le centre de gestion et qui doit paraître début décembre. Monsieur le Maire précise qu'il y a d'autres recrutements en cours. Monsieur Maxime HOLTZMANN qui débutera le 12 novembre comme responsable du camping Les Peupliers. La Commune est toujours à la recherche d'un responsable du Service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h10.